



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 12

Votants : 12

L'an **deux mille vingt-deux, le vingt-cinq août** à 19 heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-AUBIN DES CHATEAUX**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/08/2022

Présents :

- | | | |
|----------------------------|---|--------------------------|
| ● 1 M. Daniel RABU | ● 8 ^{me} Mme Jacqueline PANTECOUTEAU | ● 14 Mme Elodie RETIF |
| ● 2 M. Michel GAUVIN | ● 9 M. Grégory LEHOURS | ● 15 M. Vincent AUFFRAIS |
| ● 3 Mme Marie-Paule SECHET | ● 10 ^{me} Mme | ● 16 Mme Elise DOITEAU |
| ● 4 M. | ● 11 M. Regis BOUTIN | ● 17 M. |
| ● 5 Mme Corinne LE FLEM | ● 12 Mme | ● 18 Mme |
| ● 6 M. Michel BERTRAND | ● 13 M. Benoit FRABOULET | ● 19 ^{me} Mme |
| ● 7 M. Pierrick MENARD | | |

Excusé.e.s

- MM Xavier BRUNET, Laura DEPASSE, Laureline DOUILLARD, Sandra FORGET, Robert GIRAULT, Corinne LE FLEM, Charlène PLANCHAIS

Secrétaire de séance : ● M Benoit FRABOULET

2022-71- AMI Coeur de Bourg - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental - Etudes d'élaboration du Plan Guide Opérationnel du Centre Bourg

Exposé

La commune de Saint-Aubin des Châteaux a par délibération du 27 octobre 2021, fait le choix d'être accompagnée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Loire-Atlantique dans sa réflexion sur la définition du projet d'aménagement du centre bourg.

La mission du CAUE se structure en trois phases : Diagnostic/Définition des enjeux, Proposition de scénarios d'aménagement, Etablissement de cartographie de synthèse, et détermination d'une feuille de route composée comme suit :

- Définition, à la parcelle, du « périmètre » bourg de contractualisation avec le Département, première cartographie figurant ce périmètre, localisant les différents équipements publics et les secteurs de projet (avec les périmètres de projet pressentis)
- Deuxième carte sur laquelle figurera les enjeux généraux d'évolution au sein du périmètre global retenu

Il est rappelé au Conseil Municipal que le rapport de phase 2 de l'étude du CAUE portant sur les intentions d'aménagement des sites référencés au titre du diagnostic a été adopté par délibération du 20 juin 2022 et 4 sites ont été retenus : le site de l'Ancienne Forge, le site de l'Ancienne Poste, la requalification de la Place de l'Eglise, l'aménagement des abords de la Chapelle des Templiers.

Afin de répondre aux attentes du Département dans le cadre de « l'AMI Cœur de Bourg », il convient de compléter l'étude du CAUE par un programme d'action, un calendrier prévisionnel et un chiffrage des différentes actions au titre des thématiques prioritaires fixée par le Département (Habitat, commerces et équipements, mobilités).

Il est proposé au Conseil Municipal de confier la mission d'élaboration du Plan Guide Opérationnel à Loire-Atlantique-Développement.

L'étude comprendra :

- Le plan guide
- Une programmation par site retenu quantifiée
- Un bilan financier prévisionnel avec les financements potentiels pouvant être mobilisés
- Les modalités opérationnelles de réalisation
- Un calendrier prévisionnel
- Un programme d'action synthétique
- L'établissement des fiches projets

Le coût global de la mission s'élève à 20 800 € HT pour les études et 19 800 € HT pour la réalisation des diagnostics techniques (Architecte, urbaniste, BET VRD Bâtiments, Mobilités).

Les diagnostics techniques prévus comprennent une étude des capacités des sites d'accueil de l'ancienne poste et de l'ancienne forge ainsi qu'une enquête stationnement.

Le coût de cette étude est subventionnable à hauteur de 50% par le Département au titre du dispositif AMI Cœur de Bourg.

Le coût de l'étude portant sur l'évolution du commerce réalisée par la CCI est également subventionnable au titre de ce dispositif.

Délibération

Vu la délibération du 25 mai 2021, décidant l'engagement de la collectivité dans la démarche « AMI Cœur de Bourg »,

Vu la délibération du 27 octobre 2021 mandatant le CAUE afin d'accompagner la commune dans sa démarche d'engagement au titre du dispositif AMI Cœur de Bourg

Vu la délibération du 20 juin 2022 validant le rapport de phase 2 de la mission du CAUE et précisant les sites prioritaires,

Vu l'avis favorable du Département sur la candidature de la commune au dispositif AMI cœur de bourg

Vu les termes de la proposition d'accompagnement de LAD,

Entendu l'exposé de M le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la réalisation d'un plan guide opérationnel et relatif aux opérations d'aménagement définies par délibération du Conseil Municipal du 20 juin 2022,
- **DECIDE** de confier à LAD un mandat d'études pour la réalisation du Plan Guide Opérationnel pour un montant de 40 600 € HT décomposée comme suit :
 - 20 800 € HT au titre de la rémunération de LAD pour la réalisation des études
 - 19 800 € HT au titre des études et diagnostics techniques à réaliser par des prestataires
- **AUTORISE** M le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'offre de LAD
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES			
Détail			Montant (H.T.)
Etude CAUE			5 500,00 €
Elaboration du diagnostic commercial et étude sur le potentiel commercial			2 240,00 €
Elaboration du Plan Guide Opérationnel			40 600,00 €
Total des dépenses			48 340,00 €
FINANCEMENT			
Détail	Dépense subventionnable	Taux	Montant HT
Subvention du Conseil Départemental Escomptée - Dispositif AMI Cœur de Bourg	42 840 € (Hors études CAUE)	40%	17 136,00 €
Fonds libres ou emprunt			31 204,00 €
Total financement			48 340,00 €

- **SOLLICITE** un financement du Conseil Départemental à hauteur de 40% au titre du Dispositif AMI Cœur de Bourg
- **PRECISE** que les crédits relatifs à cette étude sont prévus au BP 2022

Vote à *main levée* Voix pour 12 Voix contre 0 Absentions 0

Pour extrait certifié conforme
 Le Maire
 RABU Daniel



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq août à 19 heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AUBIN DES CHATEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/08/2022

Présents :

- | | | |
|----------------------------|--|--------------------------|
| ● 1 M. Daniel RABU | ● 8 ^e Mme Jacqueline PANTECOUTEAU | ● 14 Mme Elodie RETIF |
| ● 2 M. Michel GAUVIN | ● 9 M. Grégory LEHOURS | ● 15 M. Vincent AUFFRAIS |
| ● 3 Mme Marie-Paule SECHET | ● 10 ^e Mme | ● 16 Mme Elise DOITEAU |
| ● 4 M. | ● 11 M. Regis BOUTIN | ● 17 M. |
| ● 5 Mme Corinne LE FLEM | ● 12 Mme | ● 18 Mme |
| ● 6 M. Michel BERTRAND | ● 13 M. Benoit FRABOULET | ● 19 ^e Mme |
| ● 7 M. Pierrick MENARD | | |

Excusé.e.s

- MM Xavier BRUNET, Laura DEPASSE, Laureline DOUILLARD, Sandra FORGET, Robert GIRAULT, Corinne LE FLEM, Charlène PLANCHAIS

Secrétaire de séance : ● M Benoit FRABOULET

2022-72- Projet d'acquisition foncière en Centre Bourg - Mandat à donner au Maire

Exposé

M Le Maire expose à 'Assemblée que la commune a engagé des négociations en vue de l'acquisition d'une propriété privée en Centre Bourg.

Ce projet d'acquisition s'inscrit dans le cadre du projet de requalification du Centre Bourg et de la constitution de réserves foncières à long terme.

Compte tenu de l'état d'avancement des négociations, la consultation de France Domaine est à envisager.

Aussi il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M le Maire à poursuivre les négociations afin de consulter France Domaine le cas échéant.

Délibération

Compte tenu de la situation des biens considérés,

Compte tenu de la nécessité pour la collectivité de disposer de réserves foncières en centre bourg,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** M le Maire à poursuivre les négociations foncières actuellement en cours
- **AUTORISE** M le Maire à consulter les services de France Domaine dans le cadre des dispositions de l'article L. 1311-10 du CGCT et des seuils fixés par l'arrêté du 5 décembre 2016

Vote à main levée

Voix pour 12

Voix contre 0

Absentions 0

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
RABU Daniel





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq août à 19 heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AUBIN DES CHATEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/08/2022

Présents :

- | | | |
|----------------------------|--|--------------------------|
| ● 1 M. Daniel RABU | ● 8 ^e Mme Jacqueline PANTECOUTEAU | ● 14 Mme Elodie RETIF |
| ● 2 M. Michel GAUVIN | ● 9 M. Grégory LEHOURS | ● 15 M. Vincent AUFFRAIS |
| ● 3 Mme Marie-Paule SECHET | ● 10 ^e Mme | ● 16 Mme Elise DOITEAU |
| ● 4 M. | ● 11 M. Regis BOUTIN | ● 17 M. |
| ● 5 Mme Corinne LE FLEM | ● 12 Mme | ● 18 Mme |
| ● 6 M. Michel BERTRAND | ● 13 M. Benoit FRABOULET | ● 19 ^e Mme |
| ● 7 M. Pierrick MENARD | | |

Excusé.e.s

- MM Xavier BRUNET, Laura DEPASSE, Laureline DOUILLARD, Sandra FORGET, Robert GIRAULT, Corinne LE FLEM, Charlène PLANCHAIS

Secrétaire de séance : ● M Benoit FRABOULET

2022-73- Modification de la délibération du 2 juin 2020 fixant le montant des indemnités du Maire

Exposé

Les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de son souhait de bénéficier d'indemnités de fonction inférieures au barème prévu pour les communes situées dans la tranche de population comprise entre 1000 et 3499 habitants.

Concernant cette tranche, le taux maximal est à 51,6% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

M le Maire demande à modifier le taux de l'indemnité suite à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} juillet 2022.

Le taux actuel voté par délibération du 2 juin 2020 est de 43,92%.

Délibération

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, à la demande du Maire, les indemnités de fonctions versées au Maire à un taux inférieur au taux maximal, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

- **DECIDE** de fixer le taux de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 42,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale ;
- **PRECISE** que ces dispositions prendront effet au 1^{er} août 2022
-
- **PRECISE** que le taux des indemnités des adjoints reste inchangé

Vote à main levée **Voix pour** **12** **Voix contre** **0** **Absentions** **0**

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
RABU Daniel





Mairie
44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX
02 40 28 47 13 02 40 28 42 24
Courriel mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
Site Internet www.saint-aubin-des-chateaux.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq août à 19 heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AUBIN DES CHATEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/08/2022

Présents :

- | | | |
|----------------------------|--------------------------------|--------------------------|
| ● 1 M. Daniel RABU | ● 8Mme Jacqueline PANTECOUTEAU | ● 14 Mme Elodie RETIF |
| ● 2 M. Michel GAUVIN | ● 9 M. Grégory LEHOURS | ● 15 M. Vincent AUFFRAIS |
| ● 3 Mme Marie-Paule SECHET | ● 10Mme | ● 16 Mme Elise DOITEAU |
| ● 4 M. | ● 11 M. Regis BOUTIN | ● 17 M. |
| ● 5 Mme Corinne LE FLEM | ● 12 Mme | ● 18 Mme |
| ● 6 M. Michel BERTRAND | ● 13 M. Benoit FRABOULET | ● 19Mme |
| ● 7 M. Pierrick MENARD | | |

Excusé.e.s

- MM Xavier BRUNET, Laura DEPASSE, Laureline DOUILLARD, Sandra FORGET, Robert GIRAULT, Corinne LE FLEM, Charlène PLANCHAIS

Secrétaire de séance : ● M Benoit FRABOULET

2022-74- Décision modificative n° 1 - Budget général

Présentation : Marie-Paule SECHET

Exposé

Le Conseil Municipal est informé qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires concernant la section d'investissement du budget général 2022.

Projet de Délibération

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Vu les crédits inscrits à la section d'investissement du budget général 2022

- **Adopte** la décision modificative n° 1 sur le budget principal 2022, telle que présentée dans le tableau ci-après

Chap.	Article	N° Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement					
012	6455		Assurance du personnel communal	+ 10 000 €	
013	6419		Remboursement sur rémunération de personnel		+ 10 000 €
TOTAL section de fonctionnement				+ 10 000 €	+ 10 000 €
Chap.	Article	N° Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
Section d'investissement					
20	202	OPNI	Etudes d'urbanisme	+ 1 700 €	
20	2031	76	Op de requalification du Centre Bourg	+ 12 500 €	
13	1323	76	Op de requalification du Centre Bourg		+ 5 300 €
23	2313	74	Op d'extension des vestiaires sportifs	+ 10 000 €	
21	2151	37	Programme de voirie	- 10 000 €	
21	21318	75	Travaux sur divers bâtiments	- 8 900 €	
TOTAL section d'investissement				+ 5 300 €	+ 5 300 €

Vote à main levée

Voix pour 12

Voix contre 0

Absentions 0

Extrait certifié conforme

Le Maire

RABU Daniel

The image shows a blue ink signature of Daniel Rabu over a circular official stamp. The stamp contains the text: "MAIRIE de SAINT-AURIN-DES-CHATEAUX" and "Commune de Saint-Aurin-des-Châteaux".



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq août à 19 heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AUBIN DES CHATEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/08/2022

Présents :

- | | | |
|----------------------------|--|--------------------------|
| ● 1 M. Daniel RABU | ● 8 ^e Mme Jacqueline PANTECOUTEAU | ● 14 Mme Elodie RETIF |
| ● 2 M. Michel GAUVIN | ● 9 M. Grégory LEHOURS | ● 15 M. Vincent AUFFRAIS |
| ● 3 Mme Marie-Paule SECHET | ● 10 ^e Mme | ● 16 Mme Elise DOITEAU |
| ● 4 M. | ● 11 M. Regis BOUTIN | ● 17 M. |
| ● 5 Mme Corinne LE FLEM | ● 12 Mme | ● 18 Mme |
| ● 6 M. Michel BERTRAND | ● 13 M. Benoit FRABOULET | ● 19 ^e Mme |
| ● 7 M. Pierrick MENARD | | |

Excusé.e.s

- MM Xavier BRUNET, Laura DEPASSE, Laureline DOUILLARD, Sandra FORGET, Robert GIRAULT, Corinne LE FLEM, Charlène PLANCHAIS

Secrétaire de séance : ● M Benoit FRABOULET

2022-75-Marché de reprise des concessions du cimetière en état d'abandon - Avenant n° 1

Exposé

Par délibération du 20 juin 2022 le marché de travaux relatif aux travaux de reprise des concessions du cimetière en état d'abandon et de fourniture et pose de caveaux et cavurnes a été attribué à l'entreprise MARBRERIE FABRICE pour un montant estimatif de 67 066,70 € HT sur la durée du marché.

Il est proposé au Conseil Municipal d'ajouter un prix nouveau au bordereau des prix unitaires comme suit :

N° Prix	Désignation	Unité	Prix Unitaire H.T	Montant T.V.A.	Prix Unitaire T.T.C.
7	Fourniture et pose d'un caveau 1 place	1	716,67 €	143,33	860 €

Délibération

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

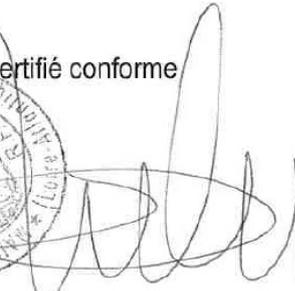
- **AUTORISE** la passation d'un avenant n° 1 relatif au marché de travaux relatif aux travaux de reprise des concessions du cimetière en état d'abandon et de fourniture et pose de caveaux et cavurnes portant sur l'ajout d'un prix supplémentaire au bordereau des prix unitaires somme suit :

N° Prix	Désignation	Unité	Prix Unitaire H.T	Montant T.V.A.	Prix Unitaire T.T.C.
7	Fourniture et pose d'un caveau 1 place	1	716,67 €	143,33	860 €

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 susvisé

Vote à main levée Voix pour 12 Voix contre 0 Absentions 0

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
RABU Daniel





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq août à 19 heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AUBIN DES CHATEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/08/2022

Présents :

- | | | |
|----------------------------|--|--------------------------|
| ● 1 M. Daniel RABU | ● 8 ^e Mme Jacqueline PANTECOUTEAU | ● 14 Mme Elodie RETIF |
| ● 2 M. Michel GAUVIN | ● 9 M. Grégory LEHOURS | ● 15 M. Vincent AUFFRAIS |
| ● 3 Mme Marie-Paule SECHET | ● 10 ^e Mme | ● 16 Mme Elise DOITEAU |
| ● 4 M. | ● 11 M. Regis BOUTIN | ● 17 M. |
| ● 5 Mme Corinne LE FLEM | ● 12 Mme | ● 18 Mme |
| ● 6 M. Michel BERTRAND | ● 13 M. Benoit FRABOULET | ● 19 ^e Mme |
| ● 7 M. Pierrick MENARD | | |

Excusé.e.s

- MM Xavier BRUNET, Laura DEPASSE, Laureline DOUILLARD, Sandra FORGET, Robert GIRAULT, Corinne LE FLEM, Charlène PLANCHAIS

Secrétaire de séance : ● M Benoit FRABOULET

2022-76- Tarifs des concessions au cimetière communal - Modification

Exposé

Dans le cadre du marché de reprise des concessions au cimetière communal, il est prévu la fourniture et installations de caveaux deux places pour chaque concession reprise ainsi que la pose de cavurne.

Deux caveaux une place ont également été installés, aussi il convient de fixer un nouveau tarif.

Délibération

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **FIXE** les tarifs des concessions funéraires au cimetière communal comme suit :

Désignation	Montants des concessions équipées de caveaux ou de caveaux pour 4 urnes		
	Concessions 50 ans	Concessions 30 ans	Concessions 15 ans
Concessions dans le cimetière			
Concession avec caveau 1 place	1 260 €	960 €	860 €
Concession avec caveau 2 places	1 780 €	1 480 €	1 380 €
Concession avec caveaux pour 4 urnes (cavernes)	420 €	360 €	310 €

Désignation	Montants des concessions - Fourniture des caveaux et cavernes à la charge de la famille	
	Concessions 50 ans	Concessions 30 ans
Concessions dans le cimetière		
- ordinaire (2 m ²)	122,00 €	87,00 €
- ordinaire pour enfants	61,00 €	44,00 €

Vote à main levée Voix pour 12 Voix contre 0 Absentions 0

Pour extrait certifié conforme
 Le Maire
 RABU Daniel





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq août à 19 heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AUBIN DES CHATEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/08/2022

Présents :

- | | | |
|----------------------------|--|--------------------------|
| ● 1 M. Daniel RABU | ● 8 ^e Mme Jacqueline PANTECOUTEAU | ● 14 Mme Elodie RETIF |
| ● 2 M. Michel GAUVIN | ● 9 M. Grégory LEHOURS | ● 15 M. Vincent AUFFRAIS |
| ● 3 Mme Marie-Paule SECHET | ● 10 ^e Mme | ● 16 Mme Elise DOITEAU |
| ● 4 M. | ● 11 M. Regis BOUTIN | ● 17 M. |
| ● 5 Mme Corinne LE FLEM | ● 12 Mme | ● 18 Mme |
| ● 6 M. Michel BERTRAND | ● 13 M. Benoit FRABOULET | ● 19 ^e Mme |
| ● 7 M. Pierrick MENARD | | |

Excusé.e.s

- MM Xavier BRUNET, Laura DEPASSE, Laureline DOUILLARD, Sandra FORGET, Robert GIRAULT, Corinne LE FLEM, Charlène PLANCHAIS

Secrétaire de séance : ● M Benoit FRABOULET

2022-77- Modification du budget d'encaissement du produit des concessions funéraires

Exposé

Par délibération du 20 juin 2022, le Conseil Municipal a attribué le marché de reprise des concessions funéraires en état d'abandon et de fourniture et pose de mobiliers funéraires à la Marbrerie Fabrice.
La première tranche de reprise est actuellement achevée.

Compte tenu du montant des travaux à la charge du budget général (24 000 € HT annuel) et des nouveaux tarifs applicables aux concessions dans le cimetière il est proposé au Conseil Municipal d'encaisser le produit des recettes issus des concessions au cimetière communal sur le budget général en totalité.
Actuellement ce produit est encaissé sur le budget du CCAS.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** que les recettes issues des concessions au cimetière communal seront intégralement encaissées sur le budget général à compter du 1^{er} septembre 2022

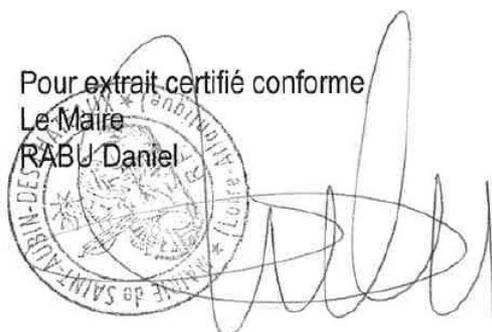
Vote à main levée

Voix pour 12

Voix contre 0

Absentions 0

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
RABU Daniel





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq août à 19 heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AUBIN DES CHATEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/08/2022

Présents :

- | | | |
|----------------------------|--|--------------------------|
| ● 1 M. Daniel RABU | ● 8 ^e Mme Jacqueline PANTECOUTEAU | ● 14 Mme Elodie RETIF |
| ● 2 M. Michel GAUVIN | ● 9 M. Grégory LEHOURS | ● 15 M. Vincent AUFFRAIS |
| ● 3 Mme Marie-Paule SECHET | ● 10 ^e Mme | ● 16 Mme Elise DOITEAU |
| ● 4 M. | ● 11 M. Regis BOUTIN | ● 17 M. |
| ● 5 Mme Corinne LE FLEM | ● 12 Mme | ● 18 Mme |
| ● 6 M. Michel BERTRAND | ● 13 M. Benoit FRABOULET | ● 19 ^e Mme |
| ● 7 M. Pierrick MENARD | | |

Excusé.e.s

- MM Xavier BRUNET, Laura DEPASSE, Laureline DOUILLARD, Sandra FORGET, Robert GIRAULT, Corinne LE FLEM, Charlène PLANCHAIS

Secrétaire de séance : ● M Benoit FRABOULET

2022-78- Marché d'extension des vestiaires sportifs et de transformation des vestiaires existants en salle de convivialité - Avenant n° 1 au lot n° 11 - Chauffage Ventilation

Exposé

Par délibération du 21 juin 2021 le marché de travaux relatif au lot n° 11 – Chauffage Ventilation a été attribué à l'entreprise Tuyauterie industrielle de l'Ouest pour un montant HT total de 50 819 € décomposé comme suit :

- 49 301,70 € pour la tranche ferme
- 1 517,30 € pour la tranche optionnelle 1

Il convient de procéder à la passation d'un avenant portant sur :

Une plus-value globale de 1 580 € HT (3%) décomposé comme suit :

- 1 160 € HT pour la fourniture et pose de robinets de puisage dans les nouveaux vestiaires
- 420 € HT pour rajout d'une robinetterie PMR

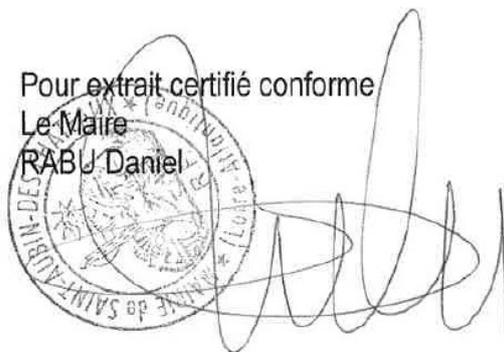
Délibération

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la passation d'un avenant n° 1 relatif au marché de travaux pour le lot n° 11 – Chauffage Ventilation pour un montant de 1 580 € HT ce qui porte le nouveau montant du marché à 52 399 € HT (+3%)
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 susvisé

Vote à main levée Voix pour 12 Voix contre 0 Absentions 0

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
RABU Daniel





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq août à 19 heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AUBIN DES CHATEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/08/2022

Présents :

- | | | |
|----------------------------|--|--------------------------|
| ● 1 M. Daniel RABU | ● 8 ^e Mme Jacqueline PANTECOUTEAU | ● 14 Mme Elodie RETIF |
| ● 2 M. Michel GAUVIN | ● 9 M. Grégory LEHOURS | ● 15 M. Vincent AUFFRAIS |
| ● 3 Mme Marie-Paule SECHET | ● 10 ^e Mme | ● 16 Mme Elise DOITEAU |
| ● 4 M. | ● 11 M. Regis BOUTIN | ● 17 M. |
| ● 5 Mme Corinne LE FLEM | ● 12 Mme | ● 18 Mme |
| ● 6 M. Michel BERTRAND | ● 13 M. Benoit FRABOULET | ● 19 ^e Mme |
| ● 7 M. Pierrick MENARD | | |

Excusé.e.s

- MM Xavier BRUNET, Laura DEPASSE, Laureline DOUILLARD, Sandra FORGET, Robert GIRAULT, Corinne LE FLEM, Charlène PLANCHAIS

Secrétaire de séance : ● M Benoit FRABOULET

2022-79- Marché d'extension des vestiaires sportifs et de transformation des vestiaires existants en salle de convivialité - Avenant n° 1 au lot n° 12 - Electricité

Exposé

Par délibération du 25 mai 2021 le marché de travaux relatif au lot n° 12 – Electricité a été attribué à l'entreprise SPIE Industrie et Tertiaire pour un montant HT total de 21 360,31 € HT décomposé comme suit :

- 16 499,94 € pour la tranche ferme
- 4 860,37 € pour la tranche optionnelle 1

Il convient de procéder à la passation d'un avenant portant sur une plus-value de 583,60 € HT (3%) pour l'ajout de prises de courants dans la future salle de convivialité.

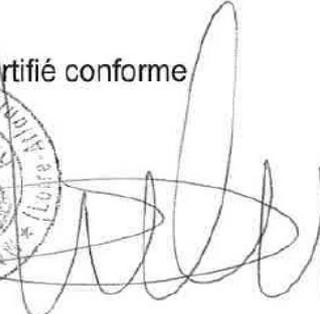
Délibération

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la passation d'un avenant n° 1 relatif au marché de travaux pour le lot n° 12 – Electricité pour un montant de 583,60 € HT ce qui porte le nouveau montant du marché à 21 943,91 € HT (+3%)
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 susvisé

Vote à main levée Voix pour 12 Voix contre 0 Absentions 0

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
RABU Daniel





MAIRIE
2, Place de l'église
44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX
☎ 02 40 28 47 13 ☎ 02 40 28 42 24
✉ mairie@st-aubin-des-chateaux.fr
Site Internet www.saint-aubin-des-chateaux.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq août à 19 heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AUBIN DES CHATEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/08/2022

Présents :

- | | | |
|----------------------------|--|--------------------------|
| ● 1 M. Daniel RABU | ● 8 ^e Mme Jacqueline PANTECOUTEAU | ● 14 Mme Elodie RETIF |
| ● 2 M. Michel GAUVIN | ● 9 M. Grégory LEHOURS | ● 15 M. Vincent AUFFRAIS |
| ● 3 Mme Marie-Paule SECHET | ● 10 ^e Mme | ● 16 Mme Elise DOITEAU |
| ● 4 M. | ● 11 M. Regis BOUTIN | ● 17 M. |
| ● 5 Mme Corinne LE FLEM | ● 12 Mme | ● 18 Mme |
| ● 6 M. Michel BERTRAND | ● 13 M. Benoit FRABOULET | ● 19 ^e Mme |
| ● 7 M. Pierrick MENARD | | |

Excusé.e.s

- MM Xavier BRUNET, Laura DEPASSE, Laureline DOUILLARD, Sandra FORGET, Robert GIRAULT, Corinne LE FLEM, Charlène PLANCHAIS

Secrétaire de séance : ● M Benoit FRABOULET

2022-80- Instauration d'un tarif de vente des norvégiennes

Exposé

Afin d'assurer le transport et la fourniture des repas à la cantine scolaire de la commune de Ruffigné, la commune de Saint-Aubin des Châteaux avait procédé à l'acquisition de norvégiennes.

Ce matériel s'est avéré à l'usage très lourd et difficilement manipulable par les agents de restauration scolaire.

De nouveaux contenants ont été achetés ainsi qu'un chariot élévateur afin de diminuer le port de charges lourdes et faciliter le travail quotidien des agents.

Des acquéreurs se sont fait connaître pour l'achat des anciennes norvégiennes et il est proposé au Conseil Municipal de fixer un tarif.

Les norvégiennes ont été achetées en 2015 pour un coût unitaire de 278 € TTC.

Projet de Délibération

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **FIXE** le prix unitaire de vente d'une norvégienne à 150 €

Vote à main levée Voix pour 12 Voix contre 0 Absentions 0

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
RABU Daniel





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq août à 19 heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AUBIN DES CHATEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/08/2022

Présents :

- | | | |
|----------------------------|---|--------------------------|
| ● 1 M. Daniel RABU | ● 8 ^{me} Mme Jacqueline PANTECOUTEAU | ● 14 Mme Elodie RETIF |
| ● 2 M. Michel GAUVIN | ● 9 M. Grégory LEHOURS | ● 15 M. Vincent AUFFRAIS |
| ● 3 Mme Marie-Paule SECHET | ● 10 ^{me} Mme | ● 16 Mme Elise DOITEAU |
| ● 4 M. | ● 11 M. Regis BOUTIN | ● 17 M. |
| ● 5 Mme Corinne LE FLEM | ● 12 ^{me} Mme | ● 18 Mme |
| ● 6 M. Michel BERTRAND | ● 13 M. Benoit FRABOULET | ● 19 ^{me} Mme |
| ● 7 M. Pierrick MENARD | | |

Excusé.e.s

- MM Xavier BRUNET, Laura DEPASSE, Laureline DOUILLARD, Sandra FORGET, Robert GIRAULT, Corinne LE FLEM, Charlène PLANCHAIS

Secrétaire de séance : ● M Benoit FRABOULET

2022-81- Déclaration d'intention d'aliéner - 16 Rue de la Vigne

Exposé

Le Conseil Municipal prend connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien situé 16 rue de la Vigne et cadastrée section ZD n° 57.

Superficie de la parcelle : 1845 m². Terrain bâti (maison d'habitation).

Le prix de cession est de 140 000 € hors frais.

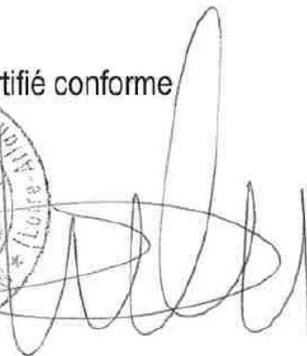
Délibération

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de ne pas préempter

Vote à main levée **Voix pour** **12** **Voix contre** **0** **Absentions** **0**

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
RABU Daniel





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq août à 19 heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AUBIN DES CHATEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/08/2022

Présents :

- | | | |
|----------------------------|--|--------------------------|
| ● 1 M. Daniel RABU | ● 8 ^e Mme Jacqueline PANTECOUTEAU | ● 14 Mme Elodie RETIF |
| ● 2 M. Michel GAUVIN | ● 9 M. Grégory LEHOURS | ● 15 M. Vincent AUFFRAIS |
| ● 3 Mme Marie-Paule SECHET | ● 10 ^e Mme | ● 16 Mme Elise DOITEAU |
| ● 4 M. | ● 11 M. Regis BOUTIN | ● 17 M. |
| ● 5 Mme Corinne LE FLEM | ● 12 Mme | ● 18 Mme |
| ● 6 M. Michel BERTRAND | ● 13 M. Benoit FRABOULET | ● 19 ^e Mme |
| ● 7 M. Pierrick MENARD | | |

Excusé.e.s

- MM Xavier BRUNET, Laura DEPASSE, Laureline DOUILLARD, Sandra FORGET, Robert GIRAULT, Corinne LE FLEM, Charlène PLANCHAIS

Secrétaire de séance : ● M Benoit FRABOULET

2022-82 – Communication du rapport d'activités 2021 – Communauté de Communes de Chateaubriant-Derval

Exposé

L'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale adressent chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de leur établissement. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

Délibération

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions de l'article L. 5211-39 du CGCT,

Après avoir pris connaissance de ce bilan d'activités et entendu les délégués communaux,

- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes de Chateaubriant Derval

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
RABU Daniel

